

Audition relative à la révision partielle de l'ordonnance sur la géoinformation – annexe 1

Madame, Monsieur,

Votre lettre du 27 mai 2011 relative à l'audition de l'adaptation du catalogue du géodonnées de base (annexe 1 de l'ordonnance sur la géoinformation) nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Les modifications proposées ont été étudiées par le service de la géomatique et du registre foncier et nous n'avons aucune remarque à formuler. Les modifications proposées, c'est-à-dire l'harmonisation des désignations et la définition plus claire des compétences, ne peuvent qu'être saluées.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de considération distinguée.

Neuchâtel, le 17 août 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
G. ORY

La chancelière,
S. DESPLAND